

CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

du 9 avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 02/04/2026

DATE D’AFFICHAGE : 13/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
VOTANTS : 15**

L’an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WANNEHAIN s’est assemblé à la Mairie, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, Maire.

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Michel DEMEURE, Dominique REMY, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Hélène BRANGER, Lionel BRIZEMUR, Mickaël MARTEL, Isabelle ROBION, Brigitte COLLET

Excusés : Stéphane VITIGE (donne pouvoir à Jean-Gabriel DEPINOY), Marianne KERRICH (donne pouvoir à Alain FOURNIER), Marion BELLEGUEULLE (donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE)

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel DEPINOY

Numéro	Objet de la délibération	Décision
	Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 5 et 22 mars 2026	Avis du conseil municipal : Favorable à l’unanimité.
2026-04-09-4.4	Désignation des membres de la Commission Sociale	<p>Suite à l’élection des conseillers municipaux du 15 Mars 2026, il convient désigner les nouveaux membres de la Commission Sociale.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que la commission est composée de 10 membres dont des membres faisant partie des habitants. Il est souhaitable que la commission soit paritaire et présidée par le Maire ou son représentant</p> <p>Monsieur le Maire propose que soient désignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marie-Christine POLLET - Brigitte COLLET - Marion BELLEGUEULLE - Anne-Sophie MOREAU - Dominique REMY - Marianne KERRICH - Michel DEMEURE - Nicole DEWAILLY - Jean-Pierre BETRANCOURT - Jean-Marie CREPEL - Christelle VANHERSECKE - Hervé DUBRULLE - Audrey COURTIN - Hélène REAL <p>Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : favorable à l’unanimité.</p>
2026-04-09-5.2	Composition de la Commission d’Appel d’Offres	<p>Monsieur le Maire précise aux élus que le Code des Marchés Publics – Chapitre 1 Section1 Article 22 (modifié par le décret n°2008-1355 du 19 Décembre 2008-art 16)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe 4 que pour les communes de moins de 3500 habitants, la Commission d’Appel d’Offres est composée du maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

		<p>Monsieur le Maire rappelle que cette commission se réunit, en règle générale, en journée, qu'elle est présidée par le Maire ou son représentant (en l'occurrence les adjoints dans l'ordre du tableau). Monsieur le Maire propose que la CAO soit composée de :</p> <p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alain FOURNIER • Marie-Christine POLLET • Michel DEMEURE <p>Remplaçants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anne-Sophie MOREAU • Jean-Gabriel DEPINOY • Brigitte COLLET <p>Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité.</p>											
2026-04-09-5.3	Désignation des délégués SIVU	<p>Monsieur le Maire indique que nous avons été sollicités par la Ville de TOURCOING, siège de la fourrière animale, afin de désigner notre délégué SIVU titulaire ainsi que notre délégué SIVU suppléant.</p> <p>A cet effet, Monsieur le Maire propose les candidatures de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel DEMEURE en tant que délégué titulaire - Jean-Luc LEFEBVRE en tant que délégué suppléant <p>Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité.</p>											
2026-04-09-5.4	Elections du SIDEN SIAN : Désignation d'un Grand Électeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie"	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,</p> <p>Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,</p> <p>Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",</p> <p>Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,</p> <p>Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,</p> <p>Après avoir procédé aux opérations de vote</p> <p>Article 1</p> <p>Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">→ Nombre d'inscrits</td> <td style="text-align: right;">15</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">→ Nombre de votants</td> <td style="text-align: right;">15</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">→ Nombre de bulletins nuls</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">→ Nombre de suffrages exprimés</td> <td style="text-align: right;">15</td> </tr> </table> <p>A obtenu :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">→ Michel DEMEURE</td> <td style="text-align: right;">(15</td> <td style="text-align: right;">Voix)</td> </tr> </table> <p>Est élu :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Monsieur Michel DEMEURE → Membre du Conseil Municipal de WANNEHAIN 	→ Nombre d'inscrits	15	→ Nombre de votants	15	→ Nombre de bulletins nuls	0	→ Nombre de suffrages exprimés	15	→ Michel DEMEURE	(15	Voix)
→ Nombre d'inscrits	15												
→ Nombre de votants	15												
→ Nombre de bulletins nuls	0												
→ Nombre de suffrages exprimés	15												
→ Michel DEMEURE	(15	Voix)											

		<p>comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieur Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.</p> <p>Article 2</p> <p>Monsieur ou Madame le Maire est chargé(e) d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.</p> <p>Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.</p> <p><i>Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.</i></p>								
Annexe 2026-04-09-5.5	Tarifs des concessions cimetières et columbarium	<p>Considérant qu'il y a lieu de réactualiser les tarifs des concessions du cimetière communal et du columbarium Monsieur le maire propose de valider le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Nature</u></th> <th><u>Coût</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concession cimetière, trentenaire, adulte</td> <td>200 euros</td> </tr> <tr> <td>Concession cimetière, trentenaire, enfant</td> <td>90 euros</td> </tr> <tr> <td>Concession Columbarium trentenaire (200 euros) + achat de case (800 euros)</td> <td>1000 euros</td> </tr> </tbody> </table> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.</p>	<u>Nature</u>	<u>Coût</u>	Concession cimetière, trentenaire, adulte	200 euros	Concession cimetière, trentenaire, enfant	90 euros	Concession Columbarium trentenaire (200 euros) + achat de case (800 euros)	1000 euros
<u>Nature</u>	<u>Coût</u>									
Concession cimetière, trentenaire, adulte	200 euros									
Concession cimetière, trentenaire, enfant	90 euros									
Concession Columbarium trentenaire (200 euros) + achat de case (800 euros)	1000 euros									
2026-04-09-6.1	Désignation d'un référent déontologue	<p>Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un référent déontologue qui sera chargé d'apporter à tout élu qui le demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique. Ces principes sont notamment les suivants : Dignité, impartialité, intégrité et probité, neutralité.</p> <p>Le décret du 6 décembre 2022 détermine les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local. Il précise aussi ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.</p> <p>Monsieur le Maire propose au conseil que ce référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exerce ses fonctions jusqu'à la fin du présent mandat - Que ses avis soient rendus devant le maire et ses adjoints qui se chargeront de restituer au conseil municipal. - Qu'un local soit mis à disposition, en cas de besoin, avec le matériel informatique approprié et un accès internet - Qu'en fonction de l'importance des dossiers, négociée avec le référent, une somme de 80€ soit allouée par saisine. <p>Pour exercer cette mission Monsieur le Maire propose au conseil de désigner Monsieur Thierry Paris, habitant de Wannehain et actuel président de l'association CatNat Hauts de France, dont la probité est unanimement reconnue.</p> <p>Monsieur le Maire sollicite donc le conseil sur cette désignation et les conditions d'exercice de cette mission.</p> <p>Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité.</p>								
2026-04-09-6.3	Désignation d'un correspondant défense	<p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Michel DEMEURE en qualité de correspondant Défense de la Commune.</p> <p>Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité.</p>								